

Motion des membres élus au Conseil d'Administration du Collège Emile ZOLA

L'an prochain au Collège Emile Zola les effectifs de la classe de quatrième seront de 28 au minimum car le nombre de classes pour ce niveau sera de 3 et non plus de 4 ! C'est ce que nous impose l'Inspection Académique qui refuse de manière incompréhensible de prendre en compte dans l'effectif global les élèves du dispositif U.L.I.S. actuellement intégrés dans les classes. Dans ces conditions, il nous paraît impossible d'accueillir les nouveaux arrivants dont nous avons déjà connaissance et de poursuivre **l'intégration** des élèves de l'U.L.I.S. Pour 9 élèves de moins, nous perdons 50 heures-postes !

C'est pourquoi nous nous opposons aux effectifs alourdis voire surchargés dans les classes. Nous devons revenir à 24 élèves par division en collège. Nous revendiquons les moyens d'assurer un enseignement de qualité :

- le maintien des horaires actuels (la D.H.G. imposera la perte en mathématiques d'une heure hebdomadaire en 3^o et une demi-heure en 4^o ; en français, une demi-heure en 5^o, 4^o et 3^o) ;
- les options (menaces sur le latin en 5^o, la section européenne 4^o-3^o, la section bilangue à tous les niveaux) ;
- les dédoublements (le maintien des groupes en sciences imposée par la taille des salles et en langues vivantes) ;
- les groupes de soutien (le maintien de l'heure pour l'apprentissage de la natation),
- les pratiques volontaires (l'association sportive, la chorale, etc...),
- les aides aux devoirs dans le cadre du service (A.T.P.E.).

Nous souhaitons que notre établissement puisse s'inscrire efficacement dans l'ambitieuse mission humaniste et républicaine de réussite de tous les élèves. Les élèves ont changé. Les exigences sociales évoluent. Le service public d'éducation doit continuer à assurer à tous les jeunes des conditions d'études satisfaisantes, permettant à tous et à chacun d'entre eux de réussir à l'école.

C'est pourquoi nous nous opposons à l'imposition massive d'heures supplémentaires et à la multiplication des services d'enseignants partagés entre 2 ou 3 établissements. Il faut des postes complets afin d'assurer stabilité, disponibilité, efficacité et implication des professeurs, que rendent impossibles horaires alourdis, surcharge de travail et stress.

La responsabilité de ce Conseil d'Administration est importante : il nous revient donc collectivement de protéger la qualité du service public pour tous et de nous indigner du sort que l'état lui réserve. Pour information, le taux d'H.S.A. départemental pour les collèges est de 8,7 et le H/E départemental est à 1,23, ceux du collège Zola sont supérieurs : le taux d'HSA est de 9,5 (alors que l'an dernier il était de l'an dernier 8,6) et le H/E, est de 1,18 (alors qu'il était de 1,29 à la rentrée 2009-2010).

Tant que le volume de la Dotation Horaire Globale, que le taux imposé d'heures supplémentaires au détriment d'heures poste ne permettront pas aux enseignants de concrétiser l'ambition qu'ils ont pour leurs élèves, de répondre véritablement aux attentes des familles nous les contesterons.

Aussi, et d'autant plus que seul le décompte des voix en Pour et Contre est officiellement pris en compte et analysé par le ministère, **nous appelons les membres du Conseil d'Administration à s'abstenir lors du vote de la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale que nous contestons d'abord dans son volume et ses caractéristiques.**